

# LEKHA DODI

## לכה דודי - פרשת כי תשא - פרה

Yéchivat Torat H'aïm CEJ, 31 Av. Henri Barbusse 06100 NICE – 04 93 51 43 63 (www.cejnice.com)

CHABAT KI TISSA - PARA

20 Adar 5767 / 10 Mars 2007

Hadlakat Nérot : 18H11

Sortie de Chabbat : 19H12

Le mot du RAV

### « UN ACTE DROIT ET JUSTE »

Qui oseraient jeter un Sefer Torah par terre ?

Qui oseraient jeter les Tables de la loi par terre ?

Pourtant, Moshé Rabenou a osé !

La Thora dit à ce sujet (Chemot 32-19) : *Or, comme il s'approchait du camp, il aperçut le veau et les danses*. Le courroux de Moshé s'enflamma ; il jeta de ses mains les Tables et les brisa au pied de la montagne ». Comment comprendre cet acte surprenant ? La Tora interdit pourtant de détruire un seul des Noms divins, et ici c'est tout le Programme divin communiqué à l'homme qui est détruit.

Il s'agit de l'une des trois actions que Moshé Rabenou a accomplies de sa propre initiative. Il y a en effet des situations où le Guide spirituel doit intervenir avec énergie pour stopper net le mal et faire prendre conscience à toute la Communauté de la gravité de son infidélité. C'est par cet acte apparemment violent que les Bene Israël ont réalisé qu'ils avaient eux mêmes cassé les Tables, et qu'ils ne méritaient pas ce grand Témoignage d'Amour. Il en sera de même lorsque le Temple sera détruit : ce sont les Béné Israël qui avaient alors, aussi brisé la relation avec Hachem.

Le veau d'or aujourd'hui prend, il faut le dire clairement, une fausse forme du Judaïsme, avec un message permissif. Prenons nous vraiment conscience de la présence de ce veau d'or qu'il faut réduire en poussière, afin de se préserver et de transmettre à nos enfants, une Tora authentique.

Moshé Rabenou a vu son geste « *violent* » approuvé par Hachem. En effet, la Tora précise (Chemot 34-1) : « *Et Je graverai sur ces pierres les Paroles qui étaient sur les premières Tables que tu as brisées* » « *Acher Chibarta* », « *acher* » étant le pronom relatif « *qui* » se rapporte au verbe *Chibarta - brisé*. Nos Maîtres y ont vu, dans leur Sagesse, que le mot « *Acher* » est ISSU de « *Yichar Kohakha* » (*droit - juste*). La force de ce geste **droit et juste** est validé par Hachem. Hachem confirme et encourage Moshé Rabenou « *Yichar Kohakha* » dans ce geste absolument « **droit et juste** » qui s'imposait, « *Acher Chibarta* » « *Hazak Oubaroukh'* ».

Moshé de sa propre initiative a su lire par inspiration divine, dans la « *pensée divine* », que les 1<sup>er</sup> Tables étaient déjà brisées. Maintenant s'impose un retour vers Hachem pour mériter les nouvelles Tables avec le même programme.

RAV MOCHE MERGUI  
ROCH HAYECHIVA

# La faute du veau d'or ou l'ironie de la vie

Par Rav Imanouel Mergui - Roch Kolel

Tout le monde aime parler des moments de gloire d'Israël, mais personne n'aime rappeler les erreurs fatales d'Israël. Il y en a certaines que tout le monde connaît mais que tout le monde préfère ignorer. L'homme n'aime pas la remontrance, la remise en cause, encore moins de nos jours, c'est un phénomène particulièrement remarquable chez le juif ! Trouver dans la faute la cause de nos maux est quasi insupportable. Si l'homme pense qu'il n'a rien à se reprocher, le juif croit quant à lui qu'il est parfait ! Et pourtant nous avons des fautes et leurs conséquences qui nous poursuivent. Etre rattaché à notre histoire ce n'est pas uniquement prendre ce qui nous plaît de notre histoire, c'est même ce qui nous déplaît et ne nous convient pas. **Israël a tout un passé, positif comme négatif.** D'ailleurs pouvons-nous détacher le négatif du positif ?! Tout le monde aime Pourim, bien évidemment nous fêtons la victoire, mais aimons nous autant évoquer la faute du veau d'or ?! Cette faute dont nous subissons ses conséquences jusqu'aujourd'hui. Conséquences ressenties au niveau des malheurs atteignant Israël, comme l'affirment nos Sages « Il n'y a pas de malheur provenant sur Israël sans que la sanction de la faute du veau d'or n'y soit pas mêlée » - traité *Sanhédrin* 102a et *Rachi* sur la *paracha* 32-34. *Ramban* affirme même que l'exil en est la conséquence directe. Cette assertion est susceptible de nous effrayer, de nous angoïsser. La sanction de la faute du veau d'or ne s'est pas abattue d'un seul coup, sans quoi nous ne serions pas là aujourd'hui, Israël aurait été complètement effacé. Vous rendez vous compte c'est D'IEU lui-même qui veut exterminer Israël ! Ce n'est pas là un abus de langage, c'est l'expression même de D'IEU au chapitre 32 verset 10 (jetez y un coup d'œil). Alors faute il y a eu, sommes toutes c'est nous – Israël – qui avons fauté, la question était de savoir s'il fallait donner un châtiment immédiat ou s'il fallait diluer le châtiment ? Grâce à l'intervention de *Moché* c'est la deuxième option qui a été retenue. Par conséquent nous dirons que le juif traîne à son pied comme un boulet la faute du veau d'or. Si jusqu'à la fin des temps nous paierons de cette faute c'est que nous n'avons pas le droit de l'oublier, de l'ignorer. Elle fait partie intégrante de notre histoire, de notre vie, de notre être. Elle a donc un message (ou plusieurs) pour l'éternité. Avec la faute du veau d'or les faces du monde, du peuple juif, de la Tora ont changé. Et pourtant certains se voient à l'abri d'une telle faute, bien souvent sous prétexte que nous avons en soi beaucoup de mal à comprendre comment le peuple élu a-t-il pu commettre pareille erreur ? D'autres prétextent qu'aujourd'hui nous sommes épargnés des problèmes d'idolâtrie. Posons nous donc franchement la question : où est l'erreur d'Israël ? Quelle faute ont-ils véritablement commise ? Et voilà

on arrive toujours à renverser la situation et à se demander finalement si nous avons véritablement fauté ?! C'est ce que j'appelle **l'IRONIE DE LA VIE !** Alors même qu'ils commettent les fautes les plus graves : l'idolâtrie, la débauche, le meurtre, comme l'explique *Rachi* 32-6, on ose "naïvement" se demander s'il y a eu faute. Certains s'interrogent même parfois de la sévérité de D'IEU à l'égard d'Israël, n'est-IL pas un D'IEU trop rigoureux (IL n'est pas assez cool, dira-t-on aujourd'hui) ?! C'est l'intolérance divine !, s'insurgent-ils d'autres. Eh oui, notre monde qui se proclame si tolérant ne sait pas gérer ce type d'intolérance. Fort heureusement la vie (c'est-à-dire D'IEU) nous présente des situations qui nous ouvrent les yeux. Je ne citerai qu'un petit exemple : votre enfant a fait une grave bêtise (il vous a abîmé la voiture), vous l'"engueulez" (excusez l'expression) et il vous rétorque « ça va ! c'est pas grave ! » (lisez avec le ton d'un ado) ; c'est ce que j'appelle **l'IRONIE DE LA VIE**, votre voiture est bonne pour la casse et "il n'a rien fait". Quelle est la réaction de *Moché* ? Il jette les Tables (non pas de la loi mais les Tables de témoignage 32-15). Pourquoi une réaction aussi virulente, aussi sévère, aussi extrême ? N'aurait-il pas pu les mettre de côté (ou les ranger dans une armoire - comme nous faisons pour les rouleaux de la Tora !) ? "Peut-être" que les Enfants d'Israël, dans l'élan de leur faute, ne voyaient plus le mal qu'il réalisaient. La cassure des tables était un moyen de leur faire voir la gravité de leur acte. Plus fort que tous les discours et plus impressionnants que tous les mots. C'est peut-être le sens du *Midrach Yalkout Chimoni* (remez 393) qui dit qu'au moment de la faute du veau d'or les lettres des Tables se sont envolées, les lettres, l'écriture, et le discours n'ont parfois aucun effet, il faut réagir. Il faut montrer à l'autre son erreur parce que lui-même ne la voit pas, c'est cela l'ironie de la vie : l'inconscience de la faute au moment même où l'on faute. On refuse de s'entendre dire qu'on faute tout en fautant. L'homme a beaucoup de mal à s'entendre dire qu'il commet des erreurs et qu'il fait des bêtises. Alors il ne faut pas le lui dire, il faut : lui montrer, le mettre en face d'un miroir pour qu'il voit par ses propres moyens que ce qu'il fait (pour ne pas dire ce qu'il est) est monstrueux. On pourra alors se réjouir de nos victoires si on sait reconnaître nos défaites. D'ailleurs concernant *Pourim* le Talmud s'interroge : pourquoi les juifs ont-ils subit un décret aussi lourd que celui de *Haman* ? La force des Sages du talmud c'est de se poser la question SUR SOI plutôt que de la poser SUR les AUTRES... Alors la vie n'est plus précédée de l'adjectif : ironie...



## Prier avec la communauté

D'après Rav Moché Feinstein zal "Iguérot Moché" Orah' H'aïm 2-27 et 3-7

Celui qui ressent qu'en priant seul il est plus concentré et prie mieux que lorsqu'il prie avec la communauté que doit-t-il faire ? La prière en communauté *téfila bétsibour* est-elle tout de même préférable ou peut-il prier seul ?

Si en priant en communauté il a au moins la *kavana* minimale il devra prier avec la communauté, même si sa *kavana* personnelle est affectée. Ceci **parce que la prière en communauté est une obligation**, le *Choulh'an Arouh'* (*Orah' H'aïm* 90-16) dit même qu'il faut revenir un mil (environ 1 km) en arrière, si on était en voyage, pour prier avec la communauté. Bien que le *Choulh'an Arouh'* emploie le terme *yichtadel* - c'est-à-dire il faut s'efforcer de prier avec la communauté, il faut comprendre que c'est une obligation et non facultatif.

D'autant plus qu'en priant seul on n'est pas certain que la prière soit agréée, or toute prière dont on sait pertinemment au préalable qu'elle ne sera pas agréée ne nous acquitte pas du devoir de prier (nb : cela veut dire qu'avant de prier il faut s'assurer que toutes les conditions nécessaires à l'acceptation de notre prière par *Hakadoch Barouh' Hou* sont

réunies, sinon on n'est pas quitte de la *mitsva* de prier !). Ceci **étant puisque la téfila en communauté est toujours écoutée** alors que celle d'un particulier, même celle d'un grand homme qui est *tsadik*, il n'est pas assuré que sa prière sera acceptée, ceci même crée l'obligation de prier en communauté. La prière en communauté est donc supérieure que celle faite en solitaire, même si priant seul on prierait avec plus de *kavana*, puisque prier en communauté fait partie du devoir même de la prière.

D'autant plus qu'il n'y a aucune certitude qu'en priant seul il aura plus de *kavana*. De nos jours personne n'est à même d'affirmer qu'il a une *kavana* convenable comme le dit le *Choulh'an Arouh' Orah' H'aïm* 70-3. Il en va donc de soi qu'en prétextant qu'il a plus de *kavana* en priant seul ceci ne le dispense pas de prier en communauté. Et même si le *Rama Orah' H'aïm* 90-18 dit qu'il est préférable de prier dans un lieu d'étude fixe *bet hamidrach* et ce même en l'absence de *minyan*, il ne faut tout de même pas trop s'habituer à agir ainsi, à fortiori dans notre cas où il veut s'abstenir de prier avec *minyan*. A plus forte raison si la communauté prie dans un lieu d'étude qu'il n'y a aucune

permission de ne pas y participer (nb : dans ce cas effectivement on a deux préférences 1) le *minyan*, 2) le lieu d'étude).

**Prier en communauté fait partie de l'obligation même de la prière et ça n'est pas seulement une préférence ou un simple embellissement de la mitsva.** Même si la préférence de prier en communauté est pour s'assurer qu'elle soit acceptée, comme le stipule le *Rambam Téfila* 8em chapitre, ceci même rend la chose obligatoire. Nous pouvons appuyer cette idée à partir d'un enseignement de *Rava* qui impose de recommencer la *téfila* si on a prié dans un lieu impropre rendant la *téfila toéva* - abomination, non acceptée de D'IEU.

Il n'y a donc aucune différence entre un érudit et toute autre personne puisque prier en communauté est obligatoire.

Cela va sans dire qu'en priant avec la communauté il bénéficie du *kadich*, de la *kédoucha* et de *baréh'ou*, ce qui ne peut faire lorsqu'il prie seul.



L'association Tova Club organise le Seder de Pessah' dans un cadre chaleureux et familial à Valberg. Pour tout renseignement et réservation contactez Mr Mardoukh au 06 64 84 39 56

## La Sortie d’Egypte, par quel moyen ?

*D’après Rav H’aïm Fridlander zal “Midote” vol. II page 262 à 265*

**L**es enfants d’Israël étaient exilés en Egypte 210 ans durant, l’asservissement s’étala sur 86 années. Nous ne pouvons même pas imaginer la difficulté et la souffrance qu’ils endurèrent comma par exemple : les enfants jetés dans le Nil, les nourrissons faisaient office de briques dans les constructions, le pharaon égorgeait des enfants et se baignait dans leur sang. Les égyptiens faisaient subir toutes sortes de souffrances aux enfants d’Israël, et leurs souffrances sont indescriptibles.

**E**n même temps il est impossible d’évaluer correctement la souffrance divine qui en découle. Comme expliquent nos Sages la raison pour laquelle D’IEU s’est dévoilé à *Moché* dans un buisson est pour faire allusion au verset “Avec lui (mon peuple) je suis dans la souffrance”, D’IEU s’est associé à leur souffrance (*Rachi Chémot 3-2*). De même au moment du don de la Tora il y avait “sous les pieds” de D’IEU une brique en souvenir de l’asservissement d’Israël. C’est-à-dire que même après leur libération leur souffrance est présente dans la mémoire divine.

**L**a souffrance divine est illimitée, à la différence de l’homme dont la joie et la souffrance sont des émotions limitées. Nos Sages disent encore au traité *Sanhédrin 46a* « Au moment où l’homme a mal à la tête, D’IEU dit : j’ai mal à la tête ».

**E**t parallèlement (nb : ou paradoxalement) malgré cette souffrance D’IEU s’est détourné d’Israël et a laissé les choses se faire. Cela ne veut pas dire que D’IEU n’a pas eu mal mais cela se traduit plutôt par un comportement divin voilé *hester panim*. Mais même dans cette situation D’IEU souffre avec Israël ; donnons un exemple : si vous voyez une personne souffrir dont vous ne pouvez rien faire pour la libérer de ses souffrances, vous le pourriez dans l’absolu mais vous avez un empêchement majeur, ceci même accroît votre solidarité et vous souffrez davantage. A plus forte raison pour D’IEU qui se devait de réagir de la sorte.

**P**osons nous la question : qu’est-ce qui a changé le comportement divin, de conduire Israël

à la libération ? Nous trouverons la réponse dans le verset *Chémot 2-23* où il est dit clairement que D’IEU porta son attention vers Israël seulement après l’effort de leur prière. On peut tout de même s’interroger encore : pourquoi seulement après que les enfants d’Israël aient atteint un tel niveau de souffrance D’IEU s’est tourné vers leur prière ? Durant leur souffrance D’IEU était sensible à leur souffrance mais IL attendait que les Enfants d’Israël prient ! (nb : c’est donc D’IEU qui nous attend et non le contraire !...).

**Ramban** écrit : « D’IEU a retiré sa providence et a laissé le mal agir. Ce qui a déclenché leur libération c’est 1) leur prière, 2) le mérite des Pères, 3) la connaissance de leur souffrance. Car bien que le temps de leur exil s’était écoulé cependant ceux-ci étaient incapables à être libérés. **Seule la puissance de leur prière a mis fin à toutes leurs souffrances** ». C’est ainsi qu’écrit également le *Sforno* : « ... leur prière et leur cri provenait du plus profond de leur cœur ... IL se souvient de l’alliance contractée avec les Pères lorsque nous l’appelons ». Ceci est fondé sur le verset dans *Dévarim 4-8* « Qui comme ce grand peuple qui a un D’IEU qui lui est proche comme l’éternel notre D’IEU à chaque fois que nous l’appelons », c’est là une promesse « lorsqu’Israël l’appelle IL entend immédiatement notre prière » (*Dévarim Raba 2-10*). Pour être libéré de l’Egypte il fallait une prière qui sorte de l’ordinaire, une prière qui provienne des profondeurs de l’être. Tous les autres éléments contribuant à la sortie d’Egypte n’ont pu avoir d’effet seulement après qu’ils prient.



Des cours vidéo sont à votre disposition sur le site de la Yéchiva [www.cejnice.com](http://www.cejnice.com)

1 : la prière

2 : l’aventure du couple - 1ere partie

3 : l’aventure du couple - 2eme partie